

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
139 19

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY**

**OBJET : Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés du centre ancien de Marignane: approbation de l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la politique de la ville, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet l'avenant n° 2 de clôture à la convention pluriannuelle de mise en œuvre du Programme National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés (P.N.R.Q.A.D) du centre ancien de Marignane.

Cet avenant, validé par le comité d'engagement de l'ANRU du 18 juillet 2018, vise essentiellement à traduire l'évolution du projet urbain et de la stratégie d'intervention de la Ville, reposant principalement sur :

- la sortie du programme d'îlots de petite taille, pouvant être cédés en l'état à des investisseurs privés locaux, et d'îlots dont la position enclavée au centre du quartier ne présente pas aujourd'hui d'attractivité suffisante ;
- le report des financements prévus pour les îlots dégradés sur les îlots riverains de la Place de l'Olivier, avec mise en place d'une concession d'aménagement confiée à l'AREA (agence régionale d'équipement et d'aménagement) ;
- le transfert de maîtrise d'ouvrage de la Ville à SOLIHA Provence pour l'îlot h1 proche de cette place ;
- l'extension de l'Ecole des Arts à un second îlot, pour l'accueil d'un pôle administratif, de différents ateliers et des salles des conservatoires de musique et de danse ;
- la poursuite de l'intervention publique sur la couronne du centre historique, avec le bouclage de la rénovation de l'axe Jaurès / Desmoulins / Mirabeau et l'implantation d'équipements municipaux.

Pour ce faire le programme d'opérations est modifié comme suit :

- Opérations supprimées :
  - avec financement ANRU : requalification des îlots dégradés i1, c1, g1, d1 et j1, aménagement des espaces publics du centre historique ;
  - hors financement ANRU : la maison des jeunes, le réaménagement de l'entrée de la Mairie, les parkings Schweitzer, Chave, Verdun, Chiari et Mail Verdun, la gare routière, le traitement des entrées de ville.

- Opérations clôturées :
  - le solde en l'état de l'îlot dégradé g2 et des lignes d'ingénierie « OPC Urbain », « mission urbaine et architecturale » et « étude complémentaires, mission ponctuelles d'AMO » (assistance à maîtrise d'ouvrage).
- Opérations modifiées :
  - avec financement ANRU : changement de maîtrise d'ouvrage de l'opération de requalification d'îlot dégradé h1, de la ville vers SOLIHA Provence et modification du plan de financement de cette opération ; changement de la maîtrise d'ouvrage de l'école des arts sur l'îlot i1, intégrée dans la concession d'aménagement : Ville vers l'AREA ; mise à jour du coût et du plan de financement des requalifications d'îlot dégradé e1, a1 et h1, ainsi qu'une modification de périmètre d'opération pour b2 ;
  - hors financement ANRU : changement de maîtrise d'ouvrage de l'opération de création de logements sociaux h1, de 13 Habitat vers SOLIHA et changement du programme de logements ; actualisation du plan de financement de l'OPAH rénovation urbaine achevée.
- Opérations créées :
  - avec financement ANRU : « place de l'Olivier » (intégrant tous les îlots de logements autour de la place de l'Olivier (anciennement g2, j1, j2), placée sous la maîtrise d'ouvrage d'AREA ; « OPC interchantier » et une nouvelle opération d'équipement public c1 pour l'école des arts ;
  - hors financement ANRU : démolition Esmieu Jaurès, parking Saint Pierre, foncier Parking Saint Pierre, tranche 2 jardin Salvador Dali, square Lamartine, opération de logement social ex-gendarmerie.

Le reste de l'avenant est consacré à des actualisations de coûts, de financement, de calendrier opérationnel, des changements apportés au sein de familles d'actions, à la poursuite des interventions facultatives et coercitives en matière d'habitat privé (opération programmée d'amélioration de l'habitat, projet de protocole de lutte contre l'habitat indigne, opération de restauration immobilière) et enfin à l'ajout de deux signataires (AREA, SOLIHA Provence).

L'avenant n° 2 est arrêté à un coût actualisé global de 56 442 135 € en diminution de près de 14 millions d'euros sur le coût associé à l'avenant n° 1. Cette diminution est due à la suppression ou au report d'opérations sous maîtrise d'ouvrage communale ou métropolitaine pour l'essentiel, comme évoqué ci-dessus.

La participation départementale mise en place dans le cadre des délégations au logement, à la politique de la ville et de l'aide aux communes, retrouve son niveau initial, soit un montant global de 14 millions d'euros qui ne nécessite donc pas d'inscriptions budgétaires supplémentaires, les AP existantes devant permettre de répondre aux derniers dossiers prévus en 2019.

Les participations des autres partenaires restent stables à l'exception de celle de la Métropole en baisse de 13 millions d'euros, en raison du report de certaines opérations à une date postérieure au P.N.R.Q.A.D, et de celle de la Ville qui augmente de 6 millions d'euros, compte tenu de l'effort consenti pour l'école des arts.

Vous trouverez en annexe au présent rapport l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle de mise en œuvre du Programme National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés (P.N.R.Q.A.D) du centre ancien de Marignane associé à sa nouvelle maquette financière.

Ce rapport ne comporte aucune incidence budgétaire, l'engagement comptable de cette opération ayant déjà été effectué.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL